

# PRÉFET DE VAUCLUSE

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du **03 DEC. 2021** a été prescrite une enquête publique unique préalable à la réalisation d'un bassin de rétention des eaux de ruissellement du secteur « Les Plaines » sur le territoire de la commune de Vedène.  
Cette enquête portera sur la déclaration d'utilité publique du projet, la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Vedène et la cessibilité des parcelles nécessaires à la réalisation du projet.

Le projet a pour but de tamponner les eaux pluviales issues des secteurs agricoles à l'amont de Vedène pour réduire les débits à transiter à travers les zones urbaines, jusqu'au rejet final au canal de Vaucluse. Il a donc comme objectif de prévenir des débordements de réseaux d'eaux pluviales dans des secteurs habités.

Cette enquête publique se déroulera pendant 31 jours consécutifs, **du mercredi 05 janvier 2022 à 9 heures au vendredi 04 février 2022 à 17 heures inclus à la mairie de Vedène – service urbanisme - centre administratif – 11 rue Jean Moulin – 84270 VEDENE**

Les informations relatives au projet peuvent être demandées auprès de Monsieur Bahègne – Communauté d'Agglomération du Grand Avignon - 320 chemin des Meinajaries - Agroparc – BP1259 - 84911 AVIGNON cedex 9 – Tel 04 90 84 47 24

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête, le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fera la demande, et à ses frais, auprès du Préfet de Vaucluse (Direction de la Citoyenneté et de la Légalité – Service des relations avec les collectivités territoriales – Pôle affaires générales et foncières 84905 AVIGNON cedex 9 – Tel : 04 88 17 82 24).

Monsieur Jean-Paul RAVIER, ingénieur agronome en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête ainsi qu'un registre d'enquête unique à feuillets non mobiles, ouvert, coté et paraphé par le commissaire enquêteur sera déposé mairie de Vedène – service urbanisme - centre administratif – 11 rue Jean Moulin – 84270 Vedène afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h),

Le dossier sera en outre consultable

- sur un poste informatique mis à la disposition du public en accès gratuit en mairie de Vedène – service urbanisme - centre administratif – 11 rue Jean Moulin – 84270 Vedène
- sur le site internet des services de l'État en Vaucluse ([www.vaucluse.gouv.fr](http://www.vaucluse.gouv.fr) – rubrique publications)
- sur le site internet de la communauté d'agglomération du grand Avignon ([www.grandavignon.fr](http://www.grandavignon.fr))

Le public pourra consigner ses observations et propositions par écrit sur le registre ouvert à cet effet en mairie de Vedène – service urbanisme - centre administratif – 11 rue Jean Moulin – 84270 Vedène ou les adresser par voie postale au commissaire enquêteur domicilié au siège de l'enquête (mairie de Vedène – service urbanisme - centre administratif – 11 rue Jean Moulin – 84270 Vedène).

Il pourra également les faire parvenir au commissaire enquêteur par voie électronique à l'adresse mail suivante : [pref-enquetes-publiques@vaucluse.gouv.fr](mailto:pref-enquetes-publiques@vaucluse.gouv.fr) en précisant bien l'objet de l'enquête.

Les observations et propositions transmises par voie postale ainsi que celles reçues par le commissaire enquêteur (écrites et orales) seront consultables en mairie de Vedène – service urbanisme - centre administratif – 11 rue Jean Moulin – 84270 Vedène, siège de l'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition, salle du centre administratif – rez-de-chaussée – 11 rue Jean Moulin – 84270 Vedène, comme suit

- **le mercredi 05 janvier 2022 de 14h à 17h**

- **le mercredi 19 janvier 2022 de 14h à 17h**

- **le vendredi 04 février 2022 de 14h à 17h**

A l'issue de l'enquête, les copies du rapport et des conclusions de la commission d'enquête pourront être consultées, pendant un délai d'un an en mairie de Vedène, à la préfecture de Vaucluse (Direction de la Citoyenneté et de la Légalité – Service des relations avec les collectivités territoriales – Pôle affaires générales et foncières) ainsi que sur le site des services de l'État en Vaucluse ([www.vaucluse.gouv.fr](http://www.vaucluse.gouv.fr)).

Sous réserve des résultats de l'enquête, le préfet de Vaucluse pourra prendre l'arrêté déclarant l'utilité publique du projet, emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Vedène et déclarant cessible les parcelles nécessaires au projet.

Fait à Avignon  
Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général

  
Christian GUYARD